

sur leurs importations et leurs exportations de sept grandes catégories de systèmes d'armements classiques. Depuis la création du Registre, plus de 90 pays y ont versé chaque année de l'information, et plus de 70 d'entre eux l'ont fait de façon systématique, dont le Canada. En tout, 138 pays ont fait parvenir des données pour au moins une année. Tous les principaux exportateurs d'armements et la plupart des principaux importateurs soumettent chaque année des rapports et la plupart des régions géographiques y sont représentées. Couvrant plus de 90 p. 100 du commerce international des principales armes classiques, le Registre est aujourd'hui une source d'information importante et qui fait autorité.

Le Canada compte au nombre des pays qui communiquent aussi volontairement des données sur leurs avoirs et leurs achats militaires de produits nationaux. Ces données sont en sus du minimum exigé par les Nations Unies. Nous incitons les autres pays à transmettre eux aussi ces données et à améliorer à d'autres égards leur contribution en s'assurant que les données fournies sont exactes, complètes et accompagnées de tout autre renseignement de base pertinent.

En plus d'avoir cherché aux Nations Unies à améliorer et à enrichir le Registre, le Canada a joué un rôle de premier plan au sein des organisations régionales en stimulant le dialogue sur les données versées au Registre et en appuyant la création de registres régionaux répondant aux préoccupations de sécurité spécifiques des États membres de l'organisation. Nous avons obtenu beaucoup de succès à cet égard au sein de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Chacune de ces organisations se livre maintenant à des examens périodiques des données échangées parmi ses membres dans des versions régionales du Registre de l'ONU. Le Canada a milité en faveur de l'adoption par l'OEA, cette année, d'une convention ayant force obligatoire concernant la transparence dans l'acquisition d'armes classiques; cette convention permettra la création d'un registre régional et d'autres mesures liées à la transparence.

Le Canada a en outre joué un rôle important dans l'élaboration, en 1996, d'un ensemble de lignes directrices des Nations Unies concernant les transferts internationaux d'armes et il applique entièrement les principes régissant les transferts d'armes conventionnelles adoptés en 1993 par l'OSCE. Suite à son adoption en juin 1998, le Canada a aussi officiellement endossé le nouveau Code de conduite en matière d'exportation d'armes de l'Union européenne.

Le problème soulevé par certaines catégories d'armes, comme les mines terrestres et les armes légères, fait aussi partie du défi de la gestion des armes classiques. Quant à la question des mines terrestres, le Canada peut se réjouir de la conclusion de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, lors de la Conférence d'Ottawa qui s'est tenue du 2 au 4 décembre 1997. Jusqu'ici, plus de 130 États ont signé la Convention. Le 1er mars 1999, la Convention a acquis force de loi internationale, après avoir été ratifiée par le nombre requis de 48 États.

Le Canada a aussi ratifié les protocoles II et IV de la Convention sur certaines armes classiques, qui réglemente l'utilisation des mines terrestres et d'autres armes inhumaines.